



Forcé à abandonner le domicile conjugal

Par **Julien**, le **10/07/2010** à **13:32**

Bonjour,rnrnLe mari d'une amie lui répète toujours de partir. Qu'advierait-il si elle quittait le domicile conjugal en cas de divorce,(qui ne peut qu'arriver), au vu des torts ?rnrnIl a un bon salaire, et il lui reproche sans cesse de payer quoi que ce soit bien qu'elle participe, à sa hauteur, aux frais du ménage. rnrnElle a fait une formation pour se mettre en auto-entreprise, ce qui est fait. Il a fallu investir pour qu'elle se lance.rnrnIl lui demande, en cas de séparation de lui rembourser l'investissement, alors qu'ils sont mariés sans enfant.rnrnIls sont propriétaires. Il lui demande également, en cas de séparation, de se rendre ensemble chez le notaire pour qu'elle lui abandonne tout : appartement, meubles, etc ... En a t-il le droit ?rnrnQuelle est la meilleure marche à suivre pour qu'elle se sorte de cette emprise, qui la mine, alors qu'elle sort d'une grave maladie ?rnrnMerci pour votre réconfort et vos conseils judicieux.rnrnBon week-end à vous.

Par **jeetendra**, le **10/07/2010** à **13:57**

[fluo]BARREAU DE MONTARGIS[/fluo]rn84, rue du Général Leclerc - 45200 MONTARGISrnTél. : 02 38 93 88 77rnrn[fluo]BARREAU DE ORLÉANS[/fluo]rn44 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLÉANSrnTél. : 02 38 53 49 49rnrnBonjour, que votre amie consulte un avocat à ce sujet, d'autant plus que le recours à un avocat est obligatoire pour la procédure de divorce, adresses ci-dessus pour le Loiret, cordialement.